Coll. 8°
3442
HH

OUS LES JEUDIS

SI | N° 44 | 4 Novembre 1909

LE N° 25 CENTIMES | 18, rue Notre-Dame-des-Victoires | PAR AN : 10 FR.

L'ŒUVRE

SÉVERINE, URBAIN GOHIER, ROBERT DE JOUVENEL, GUSTAVE TÉRY

FOND... SCIENCES POL...

Affichez également cet autre discours du camarade Aristide

Coll 8° 3442 (44)

DON
JACQUES KAYSER

L'ŒUVRE, c'est l'histoire contemporaine racontée tous les jeudis par :

SÉVERINE

URBAIN GOHIER

ROBERT DE JOUVENEL

GUSTAVE TÉRY

L'ŒUVRE annonce tous **les** scandales six mois à l'avance.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas.

L'ŒUVRE est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

L'ŒUVRE ne dit jamais d'injures; la vérité lui suffit.

Lis **l'ŒUVRE**, tu sauras tout.

On trouve **l'ŒUVRE**, pamphlet hebdomadaire, dans quelques Kiosques des boulevards, les principales librairies ou les bibliothèques des gares et du métro.

On la trouve aussi chez soi tous les Jeudis, pour *DIX francs* par an.

Il suffit d'envoyer ces *Dix francs* à l'Administrateur de **l'ŒUVRE**,

18, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS

simplement.

On s'abonne aussi pour six mois, mais pour 6 fr.

157039

SOMMAIRE

Les Loriquet laïques : la laïcisation de Robinson Crusoé.. Gustave Téry.
Mon Carnet :
La révolte des Q.-M............. Urbain Gohier.
A la petite semaine :
Tzar.............................. Séverine.
La Révolution en marche....... Aristide Briand.
Le barbotage dans la mare....
La Gazette de Hollande.........
Notre apaisement................ Robert de Jouvenel.

LES LORIQUET LAÏQUES

La Laïcisation de Robinson Crusoé

Maintenant, ils vont sans doute me traiter de « calotin ». Ça ne m'étonnera pas plus que de les entendre répéter depuis un an, après le petit Chaumié, que je suis royaliste, ou plus exactement « vendu » au duc d'Orléans. Car si je devenais jamais monarchiste, ces généreux champions d'une cause qui m'est, hélas ! toujours chère, ne me feraient même pas l'honneur de supposer que, pour ne pas penser comme eux, je reste néanmoins capable de penser librement ; ils ne me feraient pas la grâce d'admettre, jusqu'à preuve du contraire, que si j'ai changé d'avis, je ne me suis pas laissé convaincre par des raisons sonnantes et trébuchantes. Pourtant, quelques-uns de ceux qui déposent ces ordures le long de leurs colonnes, m'ont vu jadis à l'œuvre, ils me con-

8° 3442 (44)

naissent... Il est vrai que je les connais aussi.

Et c'est sur cette pierre de touche que j'éprouve la qualité, la solidité de mes convictions. Je suis certainement encore plus républicain que je ne l'aurais imaginé ; car, pour le demeurer dans ces conditions, pour consentir à être parfois confondu avec ces gens-là, il ne faut pas seulement des convictions indéfectibles, comme dit Fallières, il faut encore quelque chose qui ressemble à un brin d'héroïsme. Quand j'entends tous ces Basile de la Libre Pensée chuchoter que je suis royaliste, il me prend des envies de le devenir, rien que pour les obliger à dire, malgré eux, la vérité...

(A ces moments-là, mon arrière-grand-père, un Chouan de Lamballe, me joue le tour de se réveiller. Mais je réfléchis, comme Séverine. Et je rendors — énergiquement — cet importun bisaïeul...)

♣ ♣

Quoi qu'il en soit, pour prévenir toute méprise sur le sens des réflexions qui suivent, je tiens à rappeler que j'ai fait mes débuts dans la presse — il y aura tantôt neuf ans — par une série d'articles sur la liberté d'enseignement. Ces articles, signés du pseudonyme *Un Universitaire*, parurent dans la *Petite République*, qui était alors socialiste. J'y exposai et j'y soutins de mon mieux la thèse du monopole, que je ne défendais pas seulement contre le *Temps* et les *Débats*, mais — ça devient très remarquable — contre les leaders du radicalisme (notamment Georges Clemenceau et Ferdinand Buisson), qui regardaient alors le monopole comme une absurde chimère collectiviste.

La polémique dura plus d'un an. Aux modérés comme aux radicaux, j'expliquais ingénument que *monopole* et *liberté de l'enseignement* n'étaient pas deux termes inconciliables, mais bien au contraire que le monopole — du moins tel que nous le concevions — devait être le moyen, la forme et la garantie de la liberté

commune. C'était par le monopole, ou plutôt par le service public de l'enseignement, que serait assurée dans l'école l'absolue liberté de la conscience et de la pensée.

Il ne serait peut-être pas sans intérêt d'exhumer les articles de l'*Aurore* et du *Bloc*, où Clemenceau raillait mon libéralisme et ma naïveté d'apprenti philosophe. Si, théoriquement, j'ai toujours à peu près les mêmes idées, je dois convenir, à cette heure, que Clemenceau avait quelque raison de blaguer ma confiance intrépide dans les futurs ministres de l'Instruction publique, auxquels serait commis le soin d'assurer la liberté par le monopole. Les leçons de l'expérience quotidienne m'ont appris à distinguer le logique du réel, et ce n'est pas, j'en ai peur, mon Grand Maître Gaston Doumergue, qui, par ses circulaires, rafraîchira mes illusions flétries...

Est-il besoin d'ajouter que, pensant de la sorte, je n'ai jamais été de ceux qui, sous couleur de liberté spirituelle, se sont appliqués à effacer le mot *Dieu* de tous les livres scolaires ?

Je ne voulais pas croire qu'un pédagogue franc-maçon, dans une édition de La Fontaine, se fût permis de corriger ainsi les deux premiers vers de la fable *Le petit poisson et le pêcheur* :

> Petit poisson deviendra grand
> Pourvu que l'*on* lui prête vie...

Je prenais cela pour une facétie réactionnaire. Mais j'ai dû me rendre à l'évidence, lorsque j'ai vu, dans les dernières éditions de notre pauvre vieux Lhomond, les exemples farouchement laïcisés par nos grammairiens d'avant-garde. *Amo Deum* a été remplacé par *amo patrem*. Quant à *Credo Deum esse sanctum*, on y a substitué froidement : *Credo terram esse rotundam*. Ce qui est bien latin, n'est-ce pas, et vous vous représentez cette pro-

fession de foi cosmographique dans la bouche d'un contemporain de Cicéron... Ah ! les crétins !

❧ ❧

Mais il y a mieux. Ouvrons cet autre livre, qui, à la vérité, n'est pas un manuel : c'est le manuel des manuels, le livre où, depuis deux cents ans, les enfants de tous les pays civilisés goûtent leurs premières émotions et prennent leur première leçon d'humanité : *La Vie et les aventures de Robinson Crusoé...*

Qui ne se rappelle le chapitre où Robinson, malade, grelottant de fièvre, interroge le ciel et l'appelle à son secours ? « Seigneur, secourez-moi, car ma détresse est grande ! » Je ne sais rien de plus émouvant dans toutes les littératures.

Après avoir mangé, je veux sortir, mais je suis si faible que je puis à peine porter mon fusil. Je me contente donc de faire quelques pas, je m'assieds par terre, et je reste les yeux fixés sur l'océan, qui s'étend devant moi, calme et uni comme un miroir. Alors je donne un libre cours à mes réflexions.

Qu'est-ce, me dis-je, que cette terre et que cette mer dont j'ai vu une si grande partie ? Comment ont-elles été faites ? Que suis-je ? Que sont toutes les créatures ? Quelle est notre origine ?

Sûrement, nous avons tous été créés par une puissance inconnue qui a fait la terre et la mer, l'air et le ciel ; et quelle est cette puissance ?

A cela, il est naturel de répondre que c'est Dieu qui a tout fait. Mais alors, continuais-je avec une logique presque involontaire, si Dieu a fait toutes ces choses, il les dirige et les gouverne toutes...

S'il en est ainsi, rien ne peut arriver dans l'immensité de ses œuvres sans qu'il le sache ou qu'il le veuille. Et si rien n'arrive sans qu'il le sache, il sait que je suis ici et dans cet état affreux ; si rien n'arrive sans qu'il le veuille, il a voulu que ceci m'arrivât...

Si vous retrouvez là l'inspiration du vicaire savoyard, vous comprendrez mieux pourquoi ce « calotin » de Jean-Jacques considérait *Robinson Crusoé* comme « le plus heureux traité d'éducation naturelle » et voulait en faire le premier livre de son Emile. Mais si Emile avait eu entre les mains l'édition du chef-d'œuvre de Daniel de Foë, publiée par la librairie Flammarion, dans la collection des « *meilleurs auteurs classiques, français et étrangers* », il n'y eût pas trouvé cette pathétique méditation sur l'origine de l'homme et sa destinée. Car l'édition Flammarion est expurgée ; il suffit d'en feuilleter les 346 pages pour se rendre compte que le nommé Dieu en est sévèrement banni.

Rentré chez lui, Robinson s'assied et allume sa lampe, car il commence à faire noir :

En ce moment, confie-t-il à son journal, tandis que je pense avec frayeur que la fièvre va sans doute me reprendre, je me souviens tout à coup, que le seul remède dont on fasse usage au Brésil contre toutes les maladies est le tabac. Or, j'ai dans un de mes coffres un morceau de rouleau de tabac tout préparé, et aussi une certaine quantité de tabac vert.

Je me lève aussitôt, sans doute guidé par le ciel, car ce coffre contient un remède pour l'âme, aussi bien qu'un remède pour le corps ; j'y trouve le tabac que je cherche ; puis, comme le peu de livres que j'ai sauvés sont là aussi, je prends une des bibles dont j'ai déjà parlé, et que jusqu'alors je n'avais pas eu le temps ou plutôt l'envie d'ouvrir...

Cette fois, Robinson ouvre sa bible, et les premiers mots qui lui tombent sous les yeux sont ceux-ci : « *Invoque-moi au jour de ton affliction, et je te délivrerai, et tu me glorifieras...* » Et le voilà méditant ce passage.

Mais le Robinson laïcisé ne médite rien. Il a bien, lui aussi, cherché dans son coffre ; il y a trouvé du tabac, mais rien que du tabac : la bible a disparu. La décoction de tabac suffit à le remettre d'aplomb.

Et ça continue. Plus tard, dans le texte original, Robinson finit par rendre grâce à Dieu de l'avoir conduit dans cette île déserte.

J'étais dit-il, dans ces pieuses dispositions d'esprit quand je commençai ma troisième année. En général, il m'arriva rarement d'être oisif ; je partageais mon temps en autant de parties que de fonctions différentes auxquelles je m'étais obligé à vaquer. Tels étaient, premièrement, le service de Dieu et la lecture de l'Ecriture sainte ; les courses que je faisais avec mon fusil pour me procurer de quoi manger, etc...

Le Robinson laïcisé mange toujours bien, mais il a cessé de servir Dieu et de lire l'Ecriture. Jamais aucune préoccupation d'ordre spiritualiste ne vient troubler l'heureux cours de ses plates digestions. C'est une brute parfaite. Et quand il commence l'éducation de Vendredi, il oublie tout naturellement de « l'instruire dans la connaissance du vrai Dieu », puisqu'il l'ignore lui-même, et que son nouvel éditeur lui a chipé sa Bible.

Ça n'empêche pas d'ailleurs ledit éditeur de nous informer, dans une note effrontée qui s'étale au revers du bouquin, qu'il travaille de cette manière « à la diffusion des chefs-d'œuvre de l'esprit humain ». Et il ajoute que « chaque auteur est annoté par un de nos meilleurs écrivains ».

N'êtes-vous pas aussi curieux que moi de savoir quel est celui de nos « meilleurs écrivains » qui s'est permis d'accommoder ainsi Robinson et de l' « adapter » aux exigences de l'enseignement laïque ?

Je ne serais pas non plus fâché d'apprendre comment cet habile homme peut bien s'y prendre pour offrir à la jeunesse une édition de *Polyeucte*, d'*Athalie*, d'*Esther*, des *Pensées* de Pascal ou du *Discours sur l'histoire universelle*. Mais apparemment ces œuvres, d'un indécrottable cléricalisme, sont aujourd'hui biffées à tout jamais de tous les programmes scolaires.

C'est égal, je ne me tiens pas pour satisfait. Je voudrais conter à l'éditeur du Robinson laïcisé la vie de Daniel de Foë. Sait-il seulement que Daniel de Foë fut de son temps un des plus courageux défenseurs de la liberté de conscience, et que, si nos prétendus libres penseurs savaient mieux choisir leurs modèles, leurs héros et leurs martyrs, c'est à la mémoire d'hommes pareils à celui-là qu'ils devraient rendre hommage ?

Car Daniel de Foë n'était pas seulement un fougueux républicain, et il ne se borna pas à railler, dans une satire téméraire, la superstition du droit divin ; il écrivit encore, contre l'intolérance de l'Eglise anglicane, un ardent pamphlet, qui lui valut deux ans de prison. Il fut, en outre, exposé au pilori, tandis que son livre était brûlé par la main du bourreau. Notre « meilleur écrivain » a-t-il oublié ou ignore-t-il ces détails ?

Mais sachons-lui gré de sa sottise, car elle nous aide à formuler clairement la véritable question, qu'il sied de poser au ministre de l'Instruction publique : est-ce avec des livres comme celui-là que vous prétendez inculquer à tous nos enfants l'instruction obligatoire ? S'il se rencontre des pères de famille, qui osent dire avec moi que de tels attentats aux chefs-d'œuvre classiques sont imbéciles et odieux, s'ils ne veulent pas admettre que l'on ait le droit de leur enlever leurs enfants pour les élever dans le mensonge et leur mettre sur l'esprit de telles œillères, si nous supplions humblement M. Gaston Doumergue de vouloir bien permettre à nos enfants de lire *Robinson Crusoé*, tel que Daniel de Foë l'a écrit, va-t-on nous fourrer en prison ?

Gustave Téry.

Chaque rédacteur n'est responsable que de ce qu'il écrit.

MON CARNET

LA REVOLTE DES Q.-M.

Le discours du compagnon Briand à la Chambre (29 octobre), contre la réforme électorale, est une déclaration de guerre au pays.

De la droite à la gauche, chez les plus modérés comme chez les plus avancés, il n'y a qu'un sentiment : le régime électoral actuel a détruit la moralité politique, et même toute vie politique. Il a écarté des affaires publiques les citoyens qui gardent quelque loyauté, quelque dignité, quelque pudeur. Il a peuplé le Parlement d'aventuriers sans foi ni loi, d'imbéciles sans moyens d'existence, de laquais prêts à toutes les besognes et à toutes les infamies, pour garder leur provende et leurs pots-de-vin.

M. Poincaré lui-même, type du politicien circonspect, en avait convenu dans un discours et dans une lettre au *Temps*. Pour sauver la République et même la France de la catastrophe, la réforme électorale est urgente.

Cent fois, on a prouvé, par les faits et par les chiffres, que la prétendue représentation nationale ne représente rien, sinon des syndicats d'affaires véreuses et des coalitions de coquins.

Alors, on attendait la parole d'Aristide Briand, annonçant le salut de la patrie !

Faut-il que les gens soient bêtes !

Est-ce que l'homme de Saint-Nazaire n'était pas le sauveur tout désigné du Parlement pourri ?

Je ne me lasse pas de démontrer que, plus les politiciens sont tarés, plus ils sont assurés d'une belle carrière dans *cette* République, attendu qu'ils offrent le maximum de garanties et de commodités à nos maîtres occultes, le

maximum de garanties et de commodités à la canaille parlementaire. Aristide Briand a fait la carrière la plus rapide, justement parce qu'il était le plus taré.

Dans l'*Intransigeant*, j'écrivais encore au mois d'août dernier :

Tout le Parlement gâté, gangrené, fait un bloc solide contre le suffrage universel et contre les gendarmes.

Le politicien qui voudra s'assurer une majorité fidèle, « indéfectible » (expression chère au vénéré Fallières), n'aura qu'à donner cette impression : qu'il est le chef naturel et le protecteur vigilant des coquins. Le ralliement se fera autour de lui tout d'un coup.

La *première mesure de salut qu'attendent les Q.-M., est le maintien du système électoral en vigueur*. C'est là qu'ils reconnaîtront leur homme.

Aristide Briand l'a vu aussi clairement que moi.

Un Parlement qui, au jugement même de ses principaux orateurs, est submergé *dans le mépris universel*, ne pouvait pas mieux tomber que sur Aristide Briand pour engager la lutte contre le pays.

A la bonne heure !

Et rappelez-vous le discours de Millerand, quelques jours plus tôt, prenant position d'avance à la tête des réformistes. A l'affichage du discours de Briand, il est facile de répondre par la diffusion du discours de Millerand.

Cela montrera d'abord que, Clemenceau débarqué, l'incohérence du gouvernement reste la même.

❦ ❦

L'AFFAIRE STEINHEIL ET L'AFFAIRE HUMBERT.

Au moment où j'écris, le procès Steinheil n'est pas encore ouvert. Je ne sais donc pas ce que dira le défenseur de « Meg ». J'imagine

qu'il reprendra simplement la plaidoirie de Me Labori pour Thérèse Humbert.

Relisez cette page (texte sténographié) :

N'ayez pas peur, je ne ferai pas de diversion. Il serait pourtant facile d'en faire !

Ah ! messieurs les jurés, *quel beau procès nous pourrions plaider*, et comme nous serions sûrs des acclamations d'une presse qui, peut-être demain, nous reprochera avec quelque justice de n'avoir pas assez parlé !

Si nous ouvrions des scellés qui sont là (j'en ai des copies dans mon dossier), si nous jetions au vent de la publicité tous ces noms, et parmi eux les plus illustres, de ceux qui étaient prêts, il y a un an, à se faire les serviteurs de Mme Humbert, qui pourrait dire hautement qu'elle ne leur a jamais rien demandé, il serait facile de faire ici du scandale.

Je vous assure que je pourrais énumérer les noms de ceux qui, craignant peut-être que je ne fusse de ceux qui, parfois, à la barre, songent à irriter des passions personnelles, *m'ont fait supplier de ne point les compromettre, de ne point les perdre et de ne point les déshonorer.*

Qu'ils soient rassurés, je ne prononcerai pas de nom.

A une condition ! C'est qu'on ne conteste pas, de l'autre côté de la barre, que les scellés sont pleins de papiers...

... Mais ce n'est pas en livrant des noms que je protesterai, messieurs les jurés, et à moins que l'accusation ne me dise que M. et Mme Humbert n'ont pas reçu chez eux *les hommes les plus considérables de l'Etat*, à moins qu'on ne me dise cela, les scellés resteront fermés...

(Voir *Leur République*, p. 64 et suivantes.)

La situation était bien la même. Et les personnages en cause étaient à peu près les mêmes. Ils allaient chercher de l'argent chez Mme Humbert ; ils allaient chercher du plaisir chez Mme Steinheil.

Et ils jouaient aux « gens du monde », en partie fine, chez des « femmes du monde ».

Le salon des Humbert (*une caverne*) et le salon des Steinheil (*un lupanar*), la « bande d'escarpes » définie par S. Exc. Viviani, batifolant parmi les voleuses et les gourgandines — c'est tout le régime actuel, vu par en haut.

Vu par en bas, c'est la légion des vingt-deux mille apaches et souteneurs, répartis dans les régiments pour y « dessaler » les recrues et pour y répandre la doctrine officielle.

MYSTERE DE L'AFFAIRE FERRER.

Le *Journal de Genève*, organe des jésuites protestants, fait toujours sa partie dans le concert que dirige « un mystérieux archet ».

Dans son numéro du 18 octobre, il célèbre Ferrer, éducateur de la démocratie, victime de l'obscurantisme. Et dans son numéro du 19 octobre, il reproche violemment aux autorités genevoises d'autoriser une série de conférences de Sébastien Faure. Les doctrines de Sébastien Faure sont exactement celles de Ferrer. Pourquoi faut-il que l'un soit banni de Suisse et que l'autre soit vénéré en Espagne ?

Cette contradiction ne le cède en rien à la contradiction des socialistes français qui protestent contre l'exécution de Ferrer, après avoir exigé l'exécution de Vaillant.

Quelle est la clé de l'énigme ?

Dans l'affaire Dreyfus, on nous a menés par des voies si tortueuses à des fins si misérables que nous devons rester désormais sur nos gardes.

Et quand je vois marcher, en tête des cortèges révolutionnaires, les rédacteurs et les hommes d'affaires du *Figaro* ultra-réactionnaire, les socialistes-collectivistes de la haute finance, je me méfie.

Je me rappelle le temps où le Syndicat Dreyfus arrosait si généreusement ses agents de

l'*Aurore*, du *Figaro*, de la *Petite République Socialiste* et du *Siècle ;* le temps où Zola vendait au poids de l'or sa dégoûtante copie et se sauvait à Londres, pour manger dans des hôtels de radjahs ses cent mille francs de salaire ; le temps où le camarade Jaurès, ayant négocié les *Preuves*, quittait son logement du quartier latin pour une villa au Bois de Boulogne ; le temps où tous les jobards se faisaient casser la figure, pendant que les malins devenaient propriétaires et rentiers.

LA TETE DE SEBASTIEN FAURE.

Le nom de Sébastien Faure me rappelle à propos que cet éloquent compagnon l'a échappée belle.

Après le comique « attentat » de Vaillant, non seulement la bande Jaurès exigea l'exécution du malheureux ; mais le citoyen Rouanet, *alter ego* du camarade Jaurès, réclamait pardessus le marché — pendant qu'on y était — la tête de Sébastien Faure : il l'accusait d'une tentative d'assassinat.

Et ces gens-là hurlent après le roi d'Espagne !

N'ont-ils pas répété vingt fois que leur premier acte, en arrivant au pouvoir, serait de fusiller les anarchistes ? — comme les ministres d'Alphonse XIII ont fusillé Ferrer.

Alors ?

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SOCIALISTES.

Puisque nous sommes dans les souvenirs, évoquons encore celui-ci :

Les conseillers municipaux du Parti socialiste unifié, qui se déchaînent aujourd'hui contre Alphonse XIII, lui ont naguère baisé les mains avec beaucoup de dévotion.

Alphonse XIII portait déjà la responsabilité de nombreuses exécutions ; Alphonse XIII avait écrit au cardinal Casanas une lettre significative et menaçante, au sujet d'un temple anglican que des hérétiques voulaient ouvrir à Barcelone ; Alphonse XIII avait ordonné qu'on rendît les honneurs de général en chef à Notre-Dame-du-Pilier-de-Saragosse, les honneurs de général à la sainte Vierge vulgaire et les honneurs de colonel à saint Antoine.

Il était donc bien noté comme tyran et comme clérical.

Mais le citoyen Brousse et le citoyen Turot, conseillers municipaux révolutionnaires, lui portèrent leurs plats hommages à Madrid ; plusieurs de leurs collègues socialistes les imitèrent un peu plus tard ; Alphonse XIII leur distribua des cordons d'Isabelle la Catholique.

Ils sont bien effrontés aujourd'hui.

LA FARCE ANTICLERICALE.

Tous pareils ! Tous farceurs !

Le mot d'ordre est de re-manger du curé, pour faire la concentration électorale. En attendant, les pontifes de l'anticléricalisme continuent de solliciter les bénédictions de l'Eglise et de recevoir les sacrements.

On se rappelle la piété de la famille Loubet et la première communion à Saint-Philippe-du-Roule ; la piété des Waldeck-Rousseau, familiers des grands moines et soignés par les religieuses dans leurs maladies. On connaît la piété des Jaurès, consommateurs d'eaux miraculeuses, auteurs de manuels mystiques, agenouillés dans toutes les églises de Castres et d'Albi pour baiser la patène et recevoir l'hostie ; la piété des Fallières-Lanes, mariés à la Madeleine, baptisés à Versailles.

Maintenant, c'est le tour des Berteaux, chefs du parti radical-socialiste :

Le mariage de M. Charles Berteaux, docteur en

droit, fils du vice-président de la Chambre, avec Mlle Germaine Jannest, fille du chef d'escadron d'artillerie, a été célébré mercredi dernier à Plou-et-Castelnau (Cher).

Avec l'autorisation de l'archevêque de Bourges, la bénédiction nuptiale a été donnée aux jeunes époux en la chapelle du château de Castelnau, dans la plus stricte intimité.

L'intimité n'était pas encore assez stricte. Les électeurs anticléricaux de M. Berteaux sauront qu'il dit comme herr Jaurès et Loubet : « Nos enfants, à nous, ne sont pas des voyous ! »

LE MARI DE LA BIGOTE.

L'Odéon donne une pièce qui paraît avoir été commandée, comme l'affaire Ferrer, pour « préparer de bonnes élections ».

Il s'agit de flétrir l'intrusion du curé dans les familles, et la stupidité des femmes qui pratiquent leur religion.

Or, allez voir la *Bigote*. Dites-moi si vous avez jamais imaginé un plus complet goujat que le mari anticlérical présenté par l'auteur comme un modèle d'intelligence et de civisme. C'est le mufle dans toute l'acception du mot. Et sa femme est irréprochable ! et ses enfants le respectent !... Mais il mériterait d'être cocu six fois par semaine. Si les curés ont maintenu sa femme, comme il en convient, dans le « devoir », il leur doit une fière chandelle — un cierge.

Si j'étais catholique, je paierais des places aux anticléricaux pour leur montrer la différence d'un curé bien élevé avec un Fr∴ Maç∴ du type officiel.

Littérature et philosophie d'estaminet.

LA MARE LA PLUS CROUPISSANTE.

M. Modeste Leroy, député radical, a déclaré

à ses collègues (séance du 26 octobre), que les élus du scrutin d'arrondissement sont nécessairement le rebut de la clique politicienne.

Ils en ont convenu, se consolant par la pensée que leur médiocrité leur assure les suffrages de la foule.

Un d'eux venait de prononcer le nom de Royer-Collard, et de rappeler la Loi du Sacrilège. Ce fut un ahurissement général. Personne, dans l'assemblée, n'avait jamais entendu parler de ça.

Le jour où Pascal Ceccaldi, nouveau venu dans ce monde bizarre, cita le mot historique sur « l'auberge qui n'avait fait que changer de bouchon », la troupe entière éclata de rire.

Leur ignorance est stupéfiante. Aussi, les charlatans sonores ont beau jeu pour débiter des bourdes et des folies en chapelets : que Bonaparte a profité du Consulat pour perpétrer le 18 Brumaire, que Marie-Antoinette a guillotiné Manon Roland et Lucile Desmoulins, etc.

Les Hébreux, du moins, savent l'histoire de Jérusalem !

L'ENJUIVEMENT.

Nous avons noté l'intérêt considérable que présente, pour la conquête juive, le mariage du fils Casimir-Perier avec Mme Simone Benda, ci-devant Le Bargy.

Les *Petites Affiches* publient, d'autre part, l'acte d'association du même fils Casimir-Périer avec Abraham-Ernest Lévy, pour l'exploitation d'un commerce de charbon, au capital de 1.500.000 francs.

A quand le sécateur ?

MYSTERES DE L'OUENZA.

Le journal des socialistes unifiés reprend la campagne contre le projet de loi relatif à la

concession de l'Ouenza : « C'est un coup des grands capitalistes, des magnats de la métallurgie, de Krupp, de Schneider et des politiciens hommes d'affaires ».

Très bien.

Alors, pourquoi le rapporteur favorable de ce projet a-t-il été le secrétaire du groupe socialiste unifié au Palais-Bourbon ? Les Krupp et les Schneider étaient connus pour ce qu'ils sont. Pourquoi la Sociale ne les voit-elle plus du même œil à quelques mois de distance ?

Herr Jaurès a déjà changé d'avis de cette brusque manière sur des questions fameuses : Régie du Gaz, Assurances américaines, Brasseries parisiennes, etc., etc.

Et l'on connaît sa théorie sur Mirabeau et sur les fripons de la Convention, dont il justifie la vénalité, les concussions, les vols, au nom de la « vie large ».

L'INDEPENDANCE DU BARREAU.

Le Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris avait toujours repoussé comme indigne Mᵉ Aristide Briand, que les « considérants » infamants de ses anciennes condamnations réduisirent à solliciter la complaisance légendaire du barreau de Pontoise.

Mᵉ Aristide Briand étant président du Conseil, dispensateur de décorations et aussi de dossiers fructueux, l'Ordre des Avocats de Paris l'appelle et l'accueille avec enthousiasme (27 octobre).

Etait-il indigne ?

Ne l'était-il pas ?

S'il ne l'était pas, pourquoi le repoussiez-vous ?

S'il l'était, il l'est toujours.

Notez, d'autre part, que le Barreau de Paris a rayé Gustave Hervé à cause de sa propagande. Et il se met aux pieds de Briand, qui

se solidarisait expressément avec les doctrines, avec la propagande d'Hervé...

Enfin, modeste stagiaire, je suis obligé de garder mes réflexions pour moi...

AU CONCILE DES UNIFIES

Le Conseil ou Concile national des Unifiés s'est tenu à la Porte Dorée, dans le restaurant fameux par le discours de M. Millerand.

Deux incidents ont marqué ces assises.

D'abord, Herr Jaurès a été battu à plate couture, en présentant un amendement qui « regrettait qu'aucun membre du parti ne se fût expliqué à la tribune, avant le vote de confiance accordé au ministère Briand ». *Le Temps* observe, avec raison, que l'incontinent bavard n'avait qu'à parler ce jour-là... Mais il voulait savoir d'abord *à qui Briand destine les* 200.000 *francs de fonds secrets supplémentaires* accordés par la Commission du budget. De là, l'attitude expectante et, comme l'a écrit si comiquement Herr Jaurès lui-même, son « vote d'abstention » !

Ensuite, l'affaire des 15.000 francs.

Les députés unifiés doivent abandonner 3.000 francs au Parti ; une dizaine s'y refusent énergiquement. La vie large ! On n'est pas des ascètes. Que les prolétaires paient leurs cotisations, oui ; mais les Q.-M., jamais ! Et le parti n'ose pas les exclure... Ce qui est bon à prendre est bon à garder. Les camarades deviennent conservateurs, quand ils émargent.

ROMANS A CLE

Les notes bibliographiques annoncent « un grand roman passionnel » ayant pour titre *Le Calvaire de la Duchesse*.

Histoire d'Arthurenne Meyer, sans doute ?

Nous avions déjà *Le Druide*, par Gyp.

LE TRUC, S. V. P.

De M. Gaston Calmette :

Si brillant qu'il soit, un homme a toujours intérêt à se faire aimer des autres hommes.

De Chauchard, par exemple.
Mais où le gratter ?

❦ ❦

LES ECUMEURS SOCIALISTES

Au moment où l'on émet la loterie de 43 millions, « grande pensée du règne Clemenceau-Briand », il est intéressant de signaler la question que pose avec obstination la *Guerre Sociale*, à propos de la Loterie de l'Orphelinat des Chemins de fer.

La *Guerre Sociale* affirme que les administrateurs socialistes de cette loterie, ont cédé à un compère, également socialiste, trois millions de billets (offerts au public à 1 franc la pièce) pour une somme totale de 60.000 francs.

Naturellement, l'heureux concessionnaire des trois millions de billets a gagné presque tous les lots ; pour une mise de 60.000 francs, il a touché 360.000 francs de lots, soit un bénéfice net de 300.000 francs.

La *Guerre Sociale* demande le nom. Et ce n'est pas le directeur de l'*Humanité* qui le donnera ! Et ce n'est pas le ministère Briand qui fera l'enquête !

Urbain Gohier.

❦ ❦

L'ŒUVRE annonce tous les scandales six mois à l'avance.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas.

Lis L'ŒUVRE, tu sauras tout.

A la petite Semaine

Dimanche 24 octobre. — **OUI-DA ?**

J'ignore quel âge a M. Mantenay, de l'*Univers*. Il doit être tout jeune, en voie d'études, ou très vieux, en passe d'oubli. Car, autrement, on aurait le déplaisir de conclure à une erreur volontaire. Voici, en effet, ce qu'il a écrit au sujet de Vaillant.

> Personne ne reprocha à M. Carnot de s'être montré impitoyable. Cette Presse qui devait, peu d'années plus tard, dans le monde entier, prendre fait et cause pour Dreyfus avec tant d'unanimité et de violence, *ne dit pas un mot, ne publia pas un article pour sauver Vaillant*, etc.

C'est vraiment la peine d'avoir bataillé hardiment, d'avoir risqué très souvent son gagne-pain et quelquefois sa liberté, pour qu'ensuite le fait soit nié et l'effort méconnu ! Je me permettrai donc d'apprendre — ou de rappeler — à M. Mantenay que son affirmation est inexacte. Il n'a qu'à se reporter aux quotidiens de l'époque, pour s'en rendre compte. Le 16 décembre 1893 et le 16 janvier 1894, dans *le Journal* ; les 5 et 19 janvier, dans l'*Echo de Paris*, j'élevai la voix aussi haut que possible en faveur de Vaillant. Encore après l'exécution, je protestai dans la première de ces feuilles, à la date du 7 février ; dans la seconde, le surlendemain.

Et je ne fus pas la seule, sachez-le bien.

Après vingt ans de carrière, on n'a que ça : la fierté du devoir accompli. Cette fierté est donc ombrageuse et s'accommode mal de certaines méprises.

Même jour. — **A QUI LE CADAVRE ?**

A la famille, à ses proches, — aux êtres qui lui furent chers et qui le pleurent — bien plutôt qu'aux politiciens. Cela me semble tout naturel. Et les parents du malheureux Dufresne ayant voulu que leur

mort s'en alla reposer, loin des agitations de la ville, dans le petit cimetière du pays natal, à Rosendael, j'avoue mal comprendre que *la Libre-Parole*, *le Soleil* et *l'Autorité* crient à l' « Escamotage » gouvernemental.

Ce pauvre homme, victime de ce que le roi Humbert appelait les « risques professionnels », on le plaint, croyez-le, et aussi sa veuve et ses orphelins. Mais il a eu des obsèques solennelles et il aura un tombeau.

L' « escamoté », il est là-bas, dans le charnier des « irréligieux », à Montjuich, sous la terre fraîchement remuée où il est interdit de déposer ni fleurs ni couronnes, surtout d'inscrire son nom...

Lundi, 25. — **APOTHEOSE.**

Je crois que depuis les abattages sommaires de la Semaine Sanglante, depuis les exécutions aux poteaux de Satory, on n'avait point assisté à telle joie carnassière, entendu tels croassements de corbeaux. C'est du délire.

Après s'être enragés à faire tuer l'homme, voici les mêmes acharnés à déshonorer sa mémoire. Cela se fait méthodiquement, mais d'un cœur !...

Vaines manœuvres ! Peines perdues !

La disparition d'un individu est peu de chose en égard à de certains mouvements. Bien au contraire : elle les active. C'est le châtiment des bourreaux et de leurs acolytes ; c'est la récompense des victimes et de leurs disciples. Le supplice de Ferrer a davantage servi sa cause que l'effort de toute sa vie.

Quant au reste !... On joue le grand jeu : « Mauvais mari, père dénaturé, légataire infidèle quelque peu escroc, révolutionnaire lâche, malfaiteur hypocrite, incendiaire avéré et meurtrier notoire.. » On ne dit pas tout à fait qu'il vivait de ses charmes, vu qu'on n'est pas encore édifié sur l'âge de Mlle Meunié — mais on le laisse entendre. On ne formule pas clairement qu'il tenait de l'Allemagne les « sommes énormes » dont on prétend qu'il disposait — mais on le donne à penser. Bref, jamais plus infâme crapule n'exista sur terre.

Est-ce tout?... On offre en brochure les pièces du procès : réquistoire, rapport de l'assesseur, sentence, rapport de l'auditeur, décret du capitaine-général, index de la procédure, articles du code de justice militaire — toute l'accusation! Document officiel. Quant au texte authentique des débats d'après *Las Noticias*, je l'ai lu avec une grande attention. Il y a surtout là un certain type de figaro de village dont Basile eût fait ses délices. Et quelques « amis » de l'accusé!...

Le malheur, voyez-vous, c'est que nous connaissons tout cela. Il n'est qu'à relire les comptes rendus des audiences de conseils de guerre siégeant à Versailles, en 1871, pour savoir de quelle manière sont jugés les vaincus ; quels témoignages à leur encontre enfante la peur ou l'aversion, quelle curée est faite du gibier porté bas!

L'opinion ne s'y trompe pas. Près de cent villes, actuellement, ont inscrit à l'angle d'une rue, d'une place, le nom banni de la sépulture de Montjuich.

Ce qui frappe, c'est l'admirable monument de haine qu'élèvent les adversaires à la gloire de l'ennemi ; le piédestal d'invectives qu'ils dressent au souvenir exécré. Même ceux qui connaissaient Ferrer et l'estimaient sont tentés de reprendre le propos d'Henri III quant au duc de Guise : on ne le croyait pas si grand!

Mardi 26. — **TROP TARD.**

On nous la baille bonne! « Alphonse XIII voulait faire grâce. Mais c'eût été anticonstitutionnel, etc. »

Rien ne saurait arrêter la clémence d'un souverain. Même si la raison le blâme, la sensibilité publique l'absout d'avoir excédé ses prérogatives miséricordieuses. Ce qui est lamentable, c'est de laisser faire, et d'ensuite favoriser le bruit d'une mansuétude entravée. Cela n'est digne ni d'un homme, ni d'un chef.

Pas plus que d'accepter si bénévolement la retraite d'un trop zélé mandataire. Alphonse XIII et Maura avaient partie liée pour les événements de Barcelone. La chance tourne — le roi aussi. Oh! cons-ti-tu-tion-nel-le-ment, cela va sans dire! Mais ceci cadre mal avec le tragique des précédents ; n'a point l'allure crâne du maître inexorable qui revendique sa part de responsabilités et de périls.

— M'sieu, c'est pas moi, c'est lui !
Trop tard ! Le ministre passe : le roi reste.

Même jour. — **CHARITE CHRETIENNE.**

« Il y a trois ans, en Espagne, sous le ministère Moret, les religieux assiégés, du haut de leurs murailles, *versèrent de l'eau bouillante sur la canaille.*

Je m'imagine le doux Nazaréen, assis sur une pierre, et regardant opérer ses serviteurs...

Mercredi 27. — **TZAR.**

Quel métier ! Evidemment, on est bien nourri (deux chefs, quarante aides, cinquante mitrons, trois cent mille bouteilles en cave) et il y a quelques autres petits avantages — mais, tout de même, quel métier !

En voyage surtout. Ne rien voir que des personnages officiels ; ne se mouvoir que par le protocole ; n'entrevoir l'horizon qu'à travers la herse des baïonnettes, comme un captif entre ses grilles ; ne pouvoir circuler que dans une zone d'isolement et de terreur ; sentir que derrière soi, à chaque frontière franchie, les autorités poussent un « ouf » de soulagement patriotique ; s'attendre, à chaque seconde, à la secousse finale — non vraiment, ce n'est pas enviable !

A Varsovie, sur le parcours, tous les immeubles sont inspectés par la police ; la chaussée est doublement ourlée de soldats faisant la chaîne ; les rues adjacentes sont sillonnées de patrouilles de cosaques. Propriétaires, industriels, sont déclarés responsables, sur leur vie, de leurs locataires ou de leurs ouvriers. Sinon les usines doivent chômer le temps du passage. Tout suspect est râflé, détenu. *On a arrêté surtout dans les milieux cultivés.*

A Racconigi, il y a dix mille hommes de troupe, cinq cents policiers. De Modane à Turin, vingt-deux régiments gardent la ligne ; quinze cents carabiniers, trois cents gardes papillonnent alentour. Quiconque descend à la gare doit justifier de son identité.

A Rome, sept cents personnes sont expulsées préalablement. A la gare de Strasbourg, jusqu'aux portes de la buvette sont cadenassées. Et la presse allemande

déplore avec raison les 375.000 francs que va coûter la sollicitude exigible à ce genre de transfert.

C'est beau la popularité!

Jeudi 28. — **BRUTUS.**

Un garçon de vingt ans, déserteur après s'être engagé volontairement, passe sur le boulevard Saint-Germain. Son père le rencontre, *l'arrête*, et l'emmène au commissariat où on en prend livraison.

On ne saurait croire combien cet exploit paternel m'inspire peu d'admiration. Même si le garnement ne vaut pas cher, son enfance doit lui être excuse, avec un semblable papa.

Même jour. — **REPEUPLEZ !**

Douze mille naissances de moins sur l'an dernier, pour le premier semestre de 1909, et la mortalité accrue — tous nos prolificiens lèvent les bras au ciel!

En face de cette information, celle-ci : « Mme Chapuis, mère de six enfants, est depuis mercredi à la rue, sans ressources, ses meubles à la pluie, à Alfort, rue Regnault. »

Tant qu'il y aura de pauvres petits innocents dans une pareille détresse, c'est un crime de souhaiter en voir venir d'autres.

Vendredi 29. —**BRAVO !**

Un aimable Londonnien, Collins, à l'instar de nos « pinsonneux » du Nord, imagine de crever les yeux de ses oiseaux chanteurs. Ça n'a pas traîné : trois mois de *hard labour*.

Est-ce que cette justice-là ne pourrait pas un peu franchir le détroit?

Même jour. — **BETE « FEROCE ».**

Un fou se dépouille de ses vêtements et se précipite dans l'enclos de l'hyène, au Jardin des Plantes. Les gardiens tremblent : que va-t-il advenir?

Ceci. L'animal affamé comme tous les infortunés pensionnaires du Muséum, la captive sans cesse malmenée et insultée par le public, à qui on répète à sa-

tiété qu'elle est laide, qu'elle est puante, dont des voyous essaient, à coups de pierre ou de sarcabane, de crever les yeux ou de meurtrir le museau, se rapproche de l'inoffensif intrus, le flaire, et comme il la caresse, surprise, émerveillée, reconnaissante, se met à lui lécher les mains.

On trouve encore de la gratitude, voyez-vous — chez les fauves.

Samedi 30. — **C'ETAIT BIEN LA PEINE...**

Défilé des Nations, dans la Revue de l'Olympia. Incarnation de l'Allemagne, couleurs allemandes. Ce n'est pas moi, le pacifiste, qui m'en plaindrai. Que soit toujours bienvenue la colombe de l'arche!

Mais l'admirable thème à méditation pour le philosophe. C'était bien la peine de brûler tant de poudre, de gâcher tant d'or, de verser tant de sang, d'user tant de salive, d'entasser des Ossa de misères sur des Pélion de ruines, de faire retentir l'air de tant d'imprécations, de serments, de défis, pour noûs en retrouver là!

Imbécile humanité, ennemie de soi-même!

Même jour. — **PETITE QUESTION.**

J'aime à m'instruire, et je tiens compte des avis reçus. C'est ainsi que je potasse, consciencieusement, sur l'indication de M. Charles Maurras, l'intéressant bouquin de M. Pierre Gautier sur Mme de Staël.

Aujourd'hui, voici ce qui m'occupe. Je lis dans l'*Action française*, au cours d'une étude élogieuse de M. Henri Rouzaud sur Louis XVIII, une très belle phrase de celui-ci sur la guerre.

Alors, j'aimerais bien être édifiée un peu, par des royalistes, sur l'attitude du comte de Provence envers Louis XVI et Marie-Antoinette, avant la Révolution.

De mauvais bruits circulent... mais le monde est si méchant!

Dimanche 31. — **PROCHES DEBATS.**

C'est mercredi prochain que Mme Steinheil commencera d'être jugée. Sa comparution en assises est un échec pour les réactionnaires, qui affirmaient qu'on

n'oserait jamais aller jusque-là envers la détentrice de tant de secrets d'Etat.

Elle ne détenait rien du tout, et la justice suit son cours.

Ils disent aujourd'hui : « On n'osera pas la condamner » oubliant qu'elle relève du jury, institution parfaitement indépendante. Personne ne peut préjuger du verdict.

Le plus menaçant pour l'accusée, c'est la durée probable de l'affaire. En une audience, elle aurait peut-être exercé sur les jurés ses ordinaires talents d'attraction. Mais au long de la semaine, les jurés, déjà prévenus, auront le temps d'observer, d'étudier, de discerner. En rentrant chez eux, ils reprendront contact avec la bonne et saine influence féminine. Et les femmes qui chérissent leur mère, qui aiment leur mari, qui respectent leur foyer, n'ont pas beaucoup de sympathie pour Mme Steinheil...

SÉVERINE.

On trouve l'ŒUVRE, pamphlet hebdomadaire, dans tous les Kiosques des boulevards, les principales librairies ou les bibliothèques des gares et du Métro.

On la trouve aussi chez soi tous les Jeudis pour **DIX francs** par an.

Il suffit d'envoyer ces **Dix francs** à l'Administrateur de l'**ŒUVRE**

18, rue Notre-Dame-des-Victoires, PARIS

Simplement.

On s'abonne aussi pour six mois, mais pour 6 fr.

La Révolution en marche!

[Discours prononcé par M. Aristide Briand, président du Conseil, à la fête des Charmilles, où l'on célébrait, le 13 novembre 1901, l'acquittement de Gustave Hervé et des autres rédacteurs du Pioupiou de l'Yonne.

*Nous empruntons ce texte au journal l'*Yonne, *qui, dans son numéro du 14 novembre 1901, publia* in extenso *les discours des citoyens Monneret (l'un des acquittés), Meslier et Aristide Briand.]*

Citoyens,

Excusez-moi, si je ne garde la parole que peu de temps ; j'ai dû satisfaire, depuis quelques jours, à de multiples exigences de propagande, et je me trouve fatigué.

« Des débats, un verdict, comme celui qu'aujourd'hui a rendu le jury de l'Yonne, ne sont pas seulement faits pour honorer le département, mais nous font concevoir de fort belles espérances pour la réalisation de notre idéal ; et ce n'est pas par hasard qu'une décision judiciaire semblable a pu être rendue ainsi ; ce n'est pas une coïncidence fortuite qu'un tel débat ait pu se produire au grand jour.

« Aujourd'hui, au grand jour des audiences, nous pouvons discuter avec les bourgeois de la classe capitaliste, et quand nous leur expliquions notre manière de concevoir la patrie, ce n'étaient plus des sourires de pitié dédaigneuse qu'ils avaient, sur les lèvres : c'était la tristesse et l'effroi qui les étreignait, comme à la veille d'une révolution.

« La faiblesse du Procureur de la République dans ses réquisitions faisait voir notre force, en même temps que la grandeur et la beauté de nos idées. Nous étions en face d'une société mouvante, sans

idéal, et les paroles prononcées par le ministère public n'arrivaient même pas jusqu'aux jurés, ces paroles qui défendaient cette armée au service de la classe capitaliste, et où l'on conserve l'esprit de haine et de conquêtes, l'armée de cette patrie sanglante de Rochefort, de Déroulède et de Coppée.

L'heure n'est plus désormais où l'on enfièvre, où l'on soulève un peuple avec des préjugés patriotiques.

Nous les recueillons maintenant les fruis de cette affaire douloureuse où sombra définitivement, brisé rompu, le fétichisme militaire.

L'heure n'est plus désormais où l'officier s'imposait partout et en tous lieux, de par le droit des galons.

Nous les avons vus, avec leur parole d'honneur, les Esterhazy, les du Paty de Clam, les Gonse, les Boisdeffre ; nous les avons vus, mais quand on a soulevé les basques de leurs habits pour voir ce qu'ils renfermaient d'honneur, on n'y a découvert que vermine et pourriture.

Le temps est fini où l'on prendra le gars du paysan, le fils de l'ouvrier pour l'envoyer à la boucherie ou à la souillure. Les fils des paysans lisent maintenant, apprennent et veulent savoir ; ils savent que ce matériel de guerre qui devait servir à la revanche, qui devait nous rendre les territoires perdus, que ces fusils si perfectionnés dont les balles devaient abattre des files entières d'ennemis, ils savent maintenant que c'est dans de la chair d'ouvriers, de travailleurs comme eux qu'en fut faite l'expérience.

Et maintenant, cette armée asservie jusqu'ici au capitalisme se libère de sa servitude ; on a bien essayé d'agiter le spectre des révolutions, mais cette armée vient à nous ; notre propagande la pénètre de plus en plus.

Le soldat, ouvrier d'hier, regarde fraternellement les grévistes ; on est inquiet sur son esprit : n'a-t-on pas vu, au Creusot, des chasseurs fraterniser avec des ouvriers en grève ? Et, chose comique, si elle n'était pas effroyable, on a vu des patrouilles de sol-

dats surveillées par des piquets de gendarmes ; voilà comme on est sûr de l'armée maintenant.

Ailleurs, à Dunkerque, les déchargeurs de navires s'étaient mis en grève ; les courtiers avaient embauché, pour les suppléer, des déchargeurs anglais ; ces derniers même arrivaient de Douvres ; alors, les grévistes se dirigent vers le port pour aller exposer leurs griefs à leurs camarades anglais et leur demander de ne pas oublier que des ouvriers sont frères, et qu'ils ont des devoirs à remplir les uns envers les autres. Au haut d'un pont se trouvait un poste commandé par un sergent ; les grévistes arrivent sur les baïonnettes, les fusils se lèvent, les grévistes passent, grâce à la complicité des soldats.

Le flot monte, désormais irrésistible : l'armée, issue des travailleurs, doit être à nous, elle le sera ; elle émane du peuple et le peuple ouvre ses bras à tous les hommes sincères.

Aujourd'hui, nous avons vu, venant se solidariser avec nos camarades du *Pioupiou*, des hommes éminents, l'honneur de l'Enseignement et de l'Université, qui brisaient même les liens de la hiérarchie, guidés par l'esprit de justice, qui venaient crier à nos amis leur sympathique fraternité : tous sont les amis de la justice et de la vérité.

La vérité marche désormais ; nous allons d'un pas ferme vers la réalisation de notre idéal, le peuple s'organise dans ses groupes et dans ses syndicats ; c'est là que s'élabore la société nouvelle, cette société nouvelle qui cause les insomnies et les craintes de la bourgeoisie capitaliste.

Nous voyons maintenant, à la faveur de la menace d'une grève générale, M. Waldeck-Rousseau, ce bourgeois libéral qui garde ses distances, sur une lettre à lui adressée par une organisation ouvrière, nous le voyons pliant, discutant, répondant et promettant, pour écarter le danger et la menace.

C'est là le signe indéniable de la révolution en marche dans notre pays.

Cette révolution ne sera point nécessairement violente ; elle peut être pacifique, humaine, dans la forme comme dans le fond. Il est possible qu'on puisse se passer de la force brutale ; les hommes

de cœur, l'élite de la bourgeoisie même, seront nos complices.

A la faveur de leur complicité, nous verrons l'égoïsme de classe se briser de lui-même et le peuple du travail donnera l'assaut à ce qui restera du capitalisme : et le capital sera obligé d'abdiquer ses pouvoirs entre les mains du prolétariat.

L'acquittement d'aujourd'hui est d'un bon augure ; c'est d'un bon espoir pour l'avenir du prolétariat. (*Applaudissements*).

A l'issue de la réunion, l'ordre du jour suivant fut voté :

Les citoyens et citoyennes d'Auxerre, réunis au Salon des Charmilles, après avoir entendu les belles conférences des citoyens Meslier, conseiller municipal de Clichy, et Aristide Briand, secrétaire du Comité général du Parti Socialiste,

Félicitent les citoyens rédacteurs du Pioupiou *de* l'Yonne *de leur belle propagande antimilitariste,*

Et constatent avec bonheur que le jury agissant dans la conscience et la plénitude de son indépendance est resté dans les traditions républicaines du département et de la France entière, en acquittant les camarades poursuivis devant la Cour d'assises par les aboyeurs de la réaction militariste et cléricale.

Et se séparent aux cris de :

A bas le militarisme et le cléricalisme !

Vive le Pioupiou !

Vive la Révolution sociale !

LE BARBOTAGE DANS LA MARE

Concussion ou Désordre ?

APRÈS LA MARINE, LA GUERRE;
APRÈS LA GUERRE, LES COLONIES

Nous avons raconté comment le ministère de la Guerre avait l'habitude de passer de gré à gré les marchés, dont il a le soin. Les règlements prescrivent une adjudication ; pourtant un décret permet de passer outre « dans les cas d'urgence ».

Dès lors, il n'y a plus qu'à s'arranger pour qu'il y ait toujours urgence et le tour est joué. Nous avons exposé dans notre dernier numéro, comment procédait M. Chéron ,lorsqu'il était sous-secrétaire d'Etat de la Guerre.

Les procédés employés au ministère des Colonies sont encore beaucoup plus simples. Ecoutez cette petite histoire :

« Un commerçant demande, en date du 17 février 1905, à être admis aux fournitures des colonies. Le 6 mars, il reçoit la réponse suivante :

Monsieur,

Par lettre en date du 15 février dernier, vous avez demandé à être compris au nombre des fournisseurs à qui l'administration centrale des colonies s'adresse habituellement pour les fournitures des lits de troupe et d'officiers.

J'ai l'honneur de vous informer que le matériel de l'espèce est actuellement commandé par mon administration au titulaire du marché de durée passé,

après concours, le 13 décembre 1902, et qui doit arriver à expiration le 31 décembre 1905.

Il vous appartiendra, lors du renouvellement de ce contrat, de consulter le cahier des charges et, si vous le jugez à propos, de présenter des offres, en vous conformant...

Signé : pour le ministre des Colonies,
MAURICE BLOCH.

Voici qui est parfaitement correct et régulier. Notre commerçant prend son parti d'attendre. Puis, le 31 décembre 1905, il demande à prendre connaissance du cahier des charges annoncé par la lettre ministérielle. On lui répond qu'il n'y a pas de cahier des charges, que « le marché de durée passé en 1902 » a été simplement prorogé pour deux ans.

En 1907, le commerçant obstiné revient à la charge. On lui apprend, cette fois, que « le marché de durée » a été prorogé, non pour deux ans, mais pour trois. La nouvelle lettre ministérielle, datée du 3 mai 1907, ajoute :

... AUCUN MARCHÉ NE POUVANT FAIRE L'OBJET DE DEUX PROROGATIONS SUCCESSIVES, *ce contrat prendra* DÉFINITIVEMENT *fin le 31 décembre 1908. A cette époque, il sera procédé à une nouvelle adjudication publique, à laquelle il vous sera loisible de prendre part...*

Signé : pour le ministre des Colonies,
MAURICE BLOCH.

Fort de cette promesse, le candidat à l'adjudication se résout à attendre encore, une année. Le 28 novembre 1908, il revient à la charge dans une nouvelle lettre au ministre des Colonies. Cette fois, il ne reçut aucune réponse. Il n'en reçut point non plus à sa lettre du 29 mars 1909, pas plus qu'à celle du 18 août de la même année. Le 28 août, il s'adresse au président du Conseil.

Cette fois, il ne sollicite plus d'être admis à l'adjudication. Il demande seulement à connaître le texte du contrat passé avec la maison qui a vu proroger une seconde fois « *le marché, qui, aux termes de la lettre ministérielle, ne pouvait faire l'objet de deux prorogations successives* ».

Il demande aussi en vertu de que texte de décret

est passé le marché. Et s'il insiste pour avoir ces pièces, c'est qu'elles sont indispensables pour lui permettre de présenter une requête au Conseil d'Etat.

Cette fois, le ministère des Colonies répond et sa réponse est un chef-d'œuvre :

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les exemplaires des contrats passés par mon département, soit après adjudication, soit après appel à la concurrence en concours, soit de gré à gré, ne sont pas communiqués au public.

Signé : pour le ministre des Colonies,
ILLISIBLE.

Comme c'est simple !

Non seulement le ministre des Colonies pourra commettre toutes les irrégularités, mais encore il pourra les commettre sans que personne ait le moyen de les attaquer. Lorsque quelque contribuable exaspéré se décidera enfin à demander contre lui justice aux tribunaux, un quelconque Milliès-Lacroix aura le loisir de répondre :

— Je regrette, mais il ne m'est pas possible de vous communiquer les pièces qui seraient indispensables à votre procédure.

Notez qu'en l'espèce, on connaît parfaitement le texte du marché illicite passé par le ministre des Colonies, mais comme on ne le connaît pas officiellement, il est impossible d'en faire état devant la justice. Or, la dernière convention passée en 1908, et prorogeant une seconde fois le marché, en dépit des règlements et des promesses ministérielles, porte expressément que ce marché sera encore une troisième fois renouvelable.

Ainsi, M. Maurice Bloch, directeur de la comptabilité, inspecteur des Finances, conseiller d'Etat, écrivant au nom et par ordre du ministre, prend soin d'affirmer solennellement l'irrégularité d'un marché ; après quoi, il le passe ; après quoi il le renouvelle...

A LA MERCI DE L'ALLEMAGNE

Il a fallu la catastrophe du « République » pour nous révéler que l'enveloppe de ce dirigeable était de fabrication allemande.

Faudra-t-il attendre une déclaration de guerre pour découvrir au public que nos poudres de guerre sont faites avec du coton de provenance allemande et que le coton nécessaire à la fabrication de la poudre B est fourni par deux usines allemandes établies en France ?

Nous attendons le démenti du ministère de la Guerre, et s'il devait nous convaincre d'erreur, nous aurions grand plaisir à l'enregistrer ; mais l' « Œuvre » est malheureusement trop sûre de ce qu'elle avance.

PROJET DE LOI

ARTICLE PREMIER. — L'indemnité parlementaire est réduite à neuf mille francs.

ART. II. — Les députés ou sénateurs ne pourront augmenter leur indemnité que proportionnellement aux augmentations d'appointements accordées à tous les fonctionnaires.

ART. III. — Les appointements des fonctionnaires ne pourront être augmentés que proportionnellement aux économies réalisées, sur leur initiative, dans leur administration.

La Gazette de Hollande

L'INFIRMIERE

Va-t-on savoir enfin la vérité sur le crime de l'impasse Ronsin?

Séverine, qui a bien voulu se charger de suivre pour l'*Œuvre* les débats de l'affaire Steinheil, nous le dira la semaine prochaine. J'attends ses impressions d'audience pour me faire une opinion.

Je revois la belle Meg telle que je la vis, quelques jours après la « nuit tragique », car je fus le premier journaliste admis à son chevet, dans l'hôtel de la rue Valentin. Ni sa fièvre, ni sa douleur ne me parurent simulées; et si ce jour-là elle me donna la comédie (comme à Jean de Bonnefon, qui nota quelques heures plus tard la même impression de sincérité), il y avait pourtant auprès d'elle une personne dont je ne pouvais mettre en doute le témoignage : c'était l'infirmière.

Comme elle me reconduisait jusqu'au palier et que je lui avouais un reste de scepticisme :

— Oh! me dit cette jeune femme, Mme Steinheil a la nuit des cauchemars et des accès de terreur, qui ne peuvent laisser aucun doute...

Reste à savoir, évidemment, s'ils ne s'expliquaient pas déjà par le remords.

Mais n'eût-il pas été utile d'entendre cette infirmière?

LA REHABILITATION D'ARISTIDE

De Saint-Nazaire à Paris, *via* Pontoise...

Il y a deux ans, lorsqu'il n'était encore que garde des Sceaux, le Camarade Aristide avait pour la seconde fois demandé son inscription au barreau de Pa-

ris. Or, par une rencontre piquante, cette seconde demande parvint au Conseil de l'Ordre au moment même où il décidait la radiation de Gustave Hervé, condamné par la cour d'assises pour sa propagande antimilitariste. Le Conseil de l'Ordre pensa-t-il que l'on ne manquerait pas de rapprocher les deux noms, les deux faits, et d'en tirer des conclusions désobligeantes ? Jugea-t-il simplement que le casier judiciaire du ministre de la Justice ne permettait pas d'accueillir favorablement sa requête ?

Toujours est-il qu'on l'éconduisit. On lui expliqua très poliment, que le moment était mal choisi, qu'en ouvrant les portes du Palais au garde des sceaux, après les avoir fermées au militant socialiste, le Conseil de l'Ordre pourrait être soupçonné de courtisanerie. Bref, mieux valait attendre : on en reparlerait, lorsque M. Briand ne serait plus ministre de la Justice...

Le Camarade dut avaler la couleuvre, mais vous pensez bien qu'il gardait au Conseil de l'Ordre un petit chien de sa chienne, et il l'a lâché ces jours-ci : plus ou moins discrètement, le Conseil de l'Ordre fut avisé qu'il devait choisir entre l'abolition de son privilège et l'inscription de Briand.

S. Me Raoul Rousset avait encore été bâtonnier, peut-être eût-il fait quelque résistance ; mais le bâtonnier actuel, Me Busson-Billault, est bonapartiste, et il a mis quelque coquetterie à prononcer en souriant le *dignus intrare*...

C'est de la détente cordiale.

LA LANGUE DE VELOURS

A la tribune de la Chambre, Briand avait dit : « *Le scrutin d'arrondissement a une tare.* » En corrigeant les épreuves de son discours, il trouve le mot « tare » un peu vif, et il change ainsi sa phrase : « *Le scrutin d'arrondissement a un tort.* » Ce n'est plus qu'un tort, un tout petit tort de rien du tout. Et voilà tout l'homme.

Mais en se relisant, le Camarade Aristide n'a pas été choqué par des expressions et des formules de ce

goût : « *La majorité s'est fractionnée en nuances et en sous-nuances...*

« *Son organisation s'est pour ainsi dire effritée, effilochée...*

« *Certaines nuances secondaires auront recueilli des voix en nombre insuffisant pour atteindre le quotient nécessaire...*

« *Vingt députés en qui s'incarne une nuance notable...*

« *L'idée entrera en profondeur dans les rangs de la masse électorale...*

« *Il importe que le scrutin ne soit pas infériorisé...* »

Oyant ce charabia, tous les laquais et tous les jocrisses de la presse se pâment d'admiration : « Quel art supérieur ! Quelle forme ! Quelle langue ! »

— C'est une langue de velours, dit le Petit Père, qui s'y connaît.

Achevons de la définir : une langue de velours dans une bouche d'égout.

Pourtant, ses mots malheureux ne sont pas toujours des solécismes. Malgré toute sa rouerie, il commet des gaffes. Sa métaphore de la « mare » était dangereuse ; certaines phrases de son dernier discours ne sont pas moins maladroites. Il est imprudent, par exemple, d'opposer la « majorité et le pays », comme il l'a fait à plusieurs reprises : c'est admettre que la majorité, abstraction réalisée, peut avoir une existence propre en dehors et au-dessus, ou plutôt au-dessous de la nation ; c'est reconnaître que les intérêts du pays et ceux de la majorité sont contraires. Et sans doute, rien n'est plus exact ; mais était-ce bien au chef du parti radical qu'il appartenait de nous le faire remarquer ?

« *Est-il admissible qu'une réforme aussi grave soit imposée à la Chambre et au pays... Je ne veux de surprise ni pour le pays ni pour la majorité.* »

Un Clemenceau ou un Waldeck n'auraient pas fait un pareil *distinguo*, et surtout, ils ne l'auraient pas laissé afficher sur tous les murs de France.

Voyez encore tout ce qu'il y a de naïf ou de cynique dans cette déclaration :

« *Si nous nous intéressons avant tout et par-dessus tout aux idées généreuses, nobles, aux grandes considérations d'intérêt général, il est indispensable que, de temps en temps, après ces envolées, nous revenions sur terre et que nous tournions nos regards vers nos partis, vers nos groupements.* »

Briand n'a pas osé dire « vers nos circonscriptions », mais c'est bien, et presque dans les mêmes termes, la phrase fameuse qui a tué jadis le garde des sceaux Lebret. Car il y eut un temps, où un mot maladroit suffisait à tuer un homme politique. Nous n'en sommes plus là ; nous en sommes aux présidents du Conseil, qui, pour « s'intéresser à une idée généreuse », ont besoin de « s'envoler ». Pour s'élever aux « considérations d'intérêt général », il faut que notre Premier monte en aéroplane.

PAR LA GREVE GENERALE

« *Je considère la grève générale comme une formule, comme un moyen puissant. Quelques esprits qui suivent la politique croient qu'ils arriveront à résoudre le problème social par des* réformes. *Tant mieux pour eux! Mais s'ils croient qu'ils arriveront à détruire le régime de la pièce de cent sous pour le remplacer par le travail* sans secousse, *ils se trompent... Dans six ans, on va faire l'Exposition Universelle : supposez que quatre mois auparavant vous mettiez le gouvernement en demeure de voter les lois sur les 3-8, la caisse des retraites, etc., vous l'y forceriez par la grève générale, car il serait bien embarrassé pour faire son Exposition.* »

ARISTIDE BRIAND.

(*Discours prononcé au Congrès corporatif de Nantes, du 17 au 22 septembre 1894.* Compte rendu, p. 30.)

QUEL ETAIT CE LIEGE ?

Sous ce titre, l'*Eclair* publiait récemment cette nouvelle :

« Au cours de la traversée de Biarritz à Toulon, la garniture en liège de la cloison d'une chambre de chauffe a

pris feu à bord du cuirassé d'escadre *Démocratie*, produisant une fumée intense. Cette cloison longeant le corridor d'une soute de 19 à munitions, la soute a été, par mesure de précaution, immédiatement noyée. Le bâtiment a continué normalement sa route. »

Un officier supérieur de la marine nous a déclaré à ce sujet :

Une seule chose m'étonne, m'a-t-il dit, c'est que l'accident ne se soit pas produit plus tôt. Les cloisons isolatrices des chambres de chauffe, comme celles des soutes à poudre, sont, en effet, absolument défectueuses à bord du *Démocratie*.

Elles ont été faites en liége enrobé avec du brai, qui ne possède aucune qualité calorifuge sérieuse. Si vous voulez faire une enquête de ce côté, vous apprendrez sans peine l'histoire lamentable de cette malfaçon, qui fait courir à plusieurs cuirassés de l'escadre les plus sérieux dangers. Il faut espérer, cependant, que l'alerte du *Démocratie* portera ses fruits, et que le ministre ordonnera immédiatement les réparations indispensables. En attendant, il a fallu noyer les soutes du bateau, pour éviter une explosion : c'est une perte considérable que celle de tout un approvisionnement de poudres, à peu près entièrement perdues : la note à payer s'élèvera, j'en ai peur, à plusieurs centaines de mille francs.

« L'histoire lamentable de cette malfaçon » ? Nous avons commencé à la conter dans notre numéro du 11 juin. Nous avons expliqué dans quelles conditions la commande des lièges de l'*Edgar-Quinet* fut « enlevée » par Michel Clemenceau, fils de Georges Clemenceau et agent général des lièges plastiques de Ravannes.

N'est-ce pas au même fournisseur que la Marine doit le liège inflammable du cuirassé *Démocratie* ?

Et puis, que de navrants symboles, avec tous ces dirigeables et tous ces cuirassés, aux noms si ambitieux, qui sautent, coulent ou font explosion. La *Démocratie* brûle, *la Patrie* est perdue et la *République* est crevée...

LA PETITE CAPORALE

J'aime la *Petite Caporale*. J'irai même jusqu'à déclarer — et je suis prêt à défendre cette opinion, les armes à la main, — que je préfère infiniment cette pièce à toutes celles de M. Bernstein.

Serai-je assez courageux pour dire — au risque de

m'attirer un second duel — toute ma pensée? J'aime mieux la *Petite Caporale* que les grandes machines de M. Rostand : c'est aussi bien fait, aussi amusant, aussi fantaisiste, aussi « poétique », et la *Petite Caporale* a sur l'*Aiglon* cette immense supériorité de n'être pas en vers.

Le sujet de la pièce? C'est l'histoire d'une petite fille qui gagne la bataille de Marengo. Je néglige quelques épisodes.

Avec beaucoup de bonheur, le Châtelet inaugure là un nouveau genre, qui tient à la fois de l'opérette et du mélodrame. Ou, s'il vous plaît mieux, la *Petite Caporale*, c'est quelque chose comme une féerie historique. Mais de quelque nom qu'on l'appelle, c'est très joli. Les enfants y prennent le même plaisir qu'à *Peau d'âne*; et les grands enfants s'y amusent autant que les petits...

La *Révolution française* va quitter l'affiche du théâtre Sarah-Bernhardt. MM. Cain et Bernède travaillent à une nouvelle pièce intitulée l'*Histoire de France*.

Notre Apaisement

Combien de fois ne nous a-t-on pas dit :

— Vous êtes des démolisseurs ; vous vous plaisez à tout battre en brèche dans l'ordre établi ; jamais vous ne vous déclarez satisfaits : que M. Chaumié soit ministre, ou M. Thomson, ou M. Clemenceau, ou M. Briand, ou M. Milliès-Lacroix, vous vous affirmez indifféremment mécontents. Pourtant, regardez autour de vous : il y a bien, en France, huit ou dix partis organisés spécialement pour se combattre les uns les autres ; voyez, cependant, comme ils vivent en bonne harmonie. A part un demi cent d'énergumènes, tout le monde a

entendu l'appel que M. Briand fit à la détente. Ne seriez-vous, par hasard, point partisans de l'apaisement ?

Ma foi ! non. Il y a des heures où le mot d' « apaisement » prend un sens ; c'est lorsque tous les partis consentent à abdiquer leurs préférences, leurs manies et leurs rancunes, dans un but supérieur de défense nationale ou de réorganisation politique. Hors de ces heures-là, rien ne nous paraît moins souhaitable que l'apaisement, car il repose, non plus sur un commun enthousiasme, mais seulement sur une commune lassitude des partis. Lorsque la réconciliation signifie, pour les minorités, le renoncement à tout contrôle et, pour les majorités, l'abdication de tout effort, elle est sans prestige à nos yeux. Si les partis sacrifient leurs programmes sans bataille, et s'ils abandonnent leurs revendications avant la victoire, c'est tant pis, à notre gré, et nous allons jusqu'à nous imaginer que lorsque les nations sont ainsi, quelque temps « détendues », elles ne sont pas, pour cela, plus fraternelles, elles sont seulement plus aveulies.

Nous sommes sans admiration pour la formule politique, qui se résume en ces mots :

— Voyez, nous croupissons au fond d'une mare stagnante : eh bien ! déclarons-nous satisfaits d'y être : bien plus, entendons-nous pour y rester et réconcilions-nous au fond du marécage.

Que M. Briand, depuis qu'il est devenu chef du Gouvernement, se sente définitivement apaisé et dégoûté de batailles, rien de plus naturel, en somme. Pour nous, nous n'avons pas les mêmes raisons d'abdiquer nos revendications, et nous voudrions bien obtenir encore deux ou trois autres satisfactions, avant de nous déclarer définitivement enchantés.

Mais ces deux ou trois satisfactions, nous continuerons de les réclamer avec acharnement.

Et tout d'abord, on aura beau nous expliquer que la réforme électorale est longue à réaliser, difficile à faire comprendre, préjudiciable surtout aux députés en place, nous refuserons, malgré tout, d'admettre qu'on veuille encore l'ajourner. Et rien ne pourra nous faire renoncer à cette argumentation :

— Si la République est au fond d'une mare, tâchons, avant tout, de l'en sortir. En essayant de l'y faire subsister encore pendant quatre ans, nous risquerions vraiment trop de ne plus l'en sortir qu'irrémédiablement empoisonnée.

C'est en vain que les parlementaires nous opposeraient le désir qu'ils éprouvent aujourd'hui pour la première fois, de s'en remettre à leurs électeurs, c'est en vain que M. Briand nous déclarera :

— La représentation proportionnelle sera la réforme de la prochaine législature ; l'avenir lui est réservé ; c'est sur cette question que va se faire la consultation nationale.

Eh bien ! non, nous n'avons pas confiance. Nous ne parvenons pas à nous persuader que le Gouvernement va faire sienne, aux prochaines élections, la cause des proportionnalistes, contre celle de ceux qui constituent sa majorité ordinaire. Et même, si nous acquérions la certitude que la R. P. va se trouver, en 1910, inscrite dans tous les programmes, une telle promesse ne suffirait point encore à nous rassurer.

S'imagine-t-on sérieusement que la Chambre de 1910, issue du scrutin d'arrondissement, consentira, pour premier geste, à signer sa propre déchéance et, je vous le demande, quel prestige et quelle autorité aurait en face de la nation un Parlement déjà suffisamment impopulaire, et qui commencerait par jeter le discrédit sur le mode de scrutin dont il est l'élu ?

— On ne fait pas une si grave réforme en fin de législature, déclare le président du Conseil.

Au commencement d'une législature, elle sera cent fois plus impossible encore.

A la vérité, c'est toute la politique de M. Briand qui se révèle ici. Elle tient dans un mot : « Attendons ».

Car si nous devons attendre la réforme parlementaire, il nous faudra attendre, en même temps, la réforme administrative. Le président du Conseil ne nous dissimule pas qu'elles sont subordonnées l'une à l'autre.

— Il arrivera un moment, a-t-il déclaré, où il faudra redonner à ce pays un peu de jeunesse administrative... Le scrutin d'arrondissement peut être une grosse difficulté pour la réforme administrative.

Ce qui revient à dire :

— Quand vous aurez ceci, vous aurez aussi cela.

Cela sera d'ailleurs, sans doute, l'œuvre d'une troisième législature. Si l'on vote la réforme électorale entre 1910 et 1914, nous aurons quelque chance de voir voter la réforme administrative entre 1914 et 1918. Le tout est de n'être pas pressé. M. Briand ne l'est pas. Il s'estime, en somme, admirablement placé pour attendre.

Nous sommes un peu plus pressés. Si les partis devaient se mettre d'accord pour voter avant la fin de la législature, la réforme administrative après la réforme parlementaire, le statut des fonctionnaires après la R. P., tous les appels à l'apaisement nous sembleraient admirablement justifiés. Seulement, il n'y a pas d'apparence.

Alors, si c'est pour continuer à vivre dans la pétaudière où nous vivons, il n'y a vraiment pas de motif pour que nous renoncions à nos colères. Si les politiciens ne sont décidés à nous refaire ni un Parlement, ni une administration, ni un budget, ni une République, leur réconciliation nous laissera profondément indifférents.

Si leur rapprochement ne doit avoir pour conséquence que de leur permettre de négocier plus à l'aise des circonscriptions et des siné-

cures, si elle ne doit servir à assurer que la perennité des mandats, des abus et des déficits, il n'y a vraiment pas de raison pour que nous nous apaisions. Et nous attendrons, pour faire des concessions, que l'on discute autre chose que ces ombres de réformes, qui traînent depuis un quart de siècle dans ces déclarations des partis et dans les commissions des assemblées.

ROBERT DE JOUVENEL.

M. Mouthon rapporte dans le *Journal* une conversation qu'il eut avec le duc d'Orléans. On y relève cette phrase, que M. Mouthon prête au prince :

« ... Rien n'est éphémère comme l'éternité d'un régime. En 1869, l'empire immortel n'avait en face de lui que cinq opposants. Une année après, ces cinq-là avaient fait la République. »

Est-ce que vraiment le duc d'Orléans aurait dit cela ? Il aurait eu tort. C'est en 1857 que les députés de l'opposition n'étaient que cinq. En 1869, ils étaient quatre-vingt-dix et ils avaient groupé près de trois millions et demi de suffrages.

Il est vrai qu'on ne peut pas tout savoir.

Cette conversation avec le prétendant a eu, d'ailleurs, le don de jeter M. Mouthon dans une grande exaltation. Il conclut :

« Si jamais la fatalité veut que je crie : « Vive le roi ! »...

Quelqu'un s'étant enquis de savoir quelle « fatalité » pourrait contraindre M. Mouthon à faire ainsi violence aux sentiments républicains de toute sa vie, il a répondu avec simplicité :

— Le retour de la monarchie.

R. J.

L'*Œuvre* a le plaisir d'annoncer l'apparition du nouvel organe *Terre libre*, journal bi-mensuel, dont le premier numéro paraîtra le 15 novembre.

Collaborateurs : *MM. Emile Janvion, Georges Darien, G. Palante, Blanchard, le Guéry, Colongy,*

Albert Lévy, Edmond Pottier, Roux, Jean Geay, Grondin, Delzant, Broutchoux, Marie, Marius Riquier, etc.

Publicistes et syndicalistes — tous syndiqués d'ailleurs — et qui veulent dire en toute franchise leur mot sur la question sociale.

Nos meilleurs souhaits à notre nouveau confrère.

CHEMINS DE FER PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

La Côte d'Azur-l'Estérel

Billets d'aller et retour collectifs, à prix réduits, 2e et 3e classes, valables jusqu'au 15 mai 1910, délivrés jusqu'au 15 novembre, aux familles d'au moins trois personnes, par les gares P.-L.-M. pour :

Stations hivernales P.-L.-M. : Cassis et toutes les gares au delà (Nice, Cannes, Menton, Hyères, Grasse, etc...).

Stations hivernales du sud de la France : San-Salvadour, Le Lavandou, Cavalaire, Saint-Tropez, etc., etc...).

Minimum de parcours simple : 400 kilomètres. (Le coupon d'aller de ces billets ne peut être utilisé que jusqu'au 15 novembre 1909).

Arrêts facultatifs.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

⁂

La Compagnie mettra en marche, à partir du 3 novembre, le train de nuit extra-rapide desservant la Côte-d'Azur.

Ce train aura lieu, *à l'aller* : Du 3 novembre au 7 décembre, les mercredis et samedis ; du 8 décembre au 30 avril, tous les jours, sauf le jeudi ;

du 1er mai au 14 mai, les lundis, mercredis et samedis.

Au retour : Du 15 novembre au 9 décembre, les lundis et vendredis ; du 10 décembre au 30 avril, tous les jours, sauf le jeudi ; du 1er mai au 16 mai, les lundis, vendredis et dimanches.

Trajet de Paris à Nice en 15 heures.

Ce train est composé de grandes voitures de 1re classe à bogies, de lits-salon, d'un salon à deux lits complets, d'un sleeping-car et d'un wagon restaurant au départ de Paris.

Nombre de places limité.

On peut retenir ses places d'avance moyennant un supplément de 2 francs par place.

BULLETIN

Hésitant tout au début de la semaine dernière, le marché se reprenait bientôt sur toute la ligne et l'on signalait de nombreuses avances, que l'annonce, jeudi, de l'élévation du taux de l'escompte de 4 à 5 % de la Banque d'Angleterre, calmait instantanément. Cette élévation du taux de l'escompte correspond pour la quinzaine à une augmentation de 2 1/2 %.

Nos Etablissements de Crédit ont été calmes et sans changement appréciable. Le Comptoir National d'Escompte a été fermement tenu à 770. Le Crédit Foncier de France a accentué son excellente tenue coutumière à 832. On escompte l'augmentation de capital, dont il est toujours question, en même temps que l'augmentation probable du dividende.

Les actions des chemins de fer français ont été stimulées par la hausse de nos rentes et l'on relève des différences assez sensibles sur les cours de la semaine dernière : le Nord a progressé à 1750, l'Est à 946, le Lyon à 1350.

On tâche d'écouler en ce moment sur notre marché les titres d'une société anglaise *The Metropolitan Auto Cab Cy Limited*, dont le capital est constitué de la façon suivante : 100.000 liv. st. divisées en 96.500 actions de préférence de 1 liv. st. et 70.000 actions différées de 1 shelling...

L'objet social de cette société, constitue dans l'exploitation du commerce et l'industrie de tous moyens de transports automobiles ou tous autres !

Suivant l'habitude de certains financiers anglais, on in-

forme les actionnaires que le Conseil d'administration est autorisé à contracter tous emprunts, même par voie d'émission d'obligations jusqu'à concurrence du capital alors émis.

La Société annonce qu'elle a commandé 320 cabs et déjà elle fait entrevoir de tres fortes prévisions de recette qui, peut-être, ne se réaliseront qu'en partie. En outre, les cours sont quelque peu majorés. Ainsi, les actions de préférence s'inscrivent à 38 fr. 50, cela représente une coquette prime de 54 % et les actions différées de 1 sh., ou *un franc vingt-centimes* sont mentionnées comme s'achetant à 33 fr. 75, *soit du* 270 % !

Cependant, l'idée qui a inspiré les promoteurs de *The Metropolitan Auto Cab* était excellente. Personne n'ignore qu'à Londres où le monoople des transports en commun n'existe pas on manque de véhiçules... sur les lignes improductives.

La semaine a été mauvaise pour la *De Beers*, qui, de 482, est dégringolée à 462 fr. 50.

M. B.

Communiqués

Banque Franco-Américaine. — Les actionnaires de la Banque Franco-Américaine, réunis le 22 octobre 1909, en assemblée générale, sous la présidence de M. Achille Adam. président du Conseil d'administration, ont approuvé les comptes du troisième exercice clos le 30 juin 1909.

Les profits nets de cet exercice se montent à 880.978 fr. 12, contre 638.035 fr. 23 pour l'exercice 1906-1907, et 653.683 fr. 58 pour l'exercice 1907-1908.

Ces résultats satisfaisants correspondent à une progression des affaires sociales ; progression qui se traduit dans le mouvement général par une augmentation de plus de 800.000.000 de francs, répartis sur toutes les branches de l'activité de l'entreprise.

Le dividende a été fixé à 25 francs par action. L'action au porteur recevra 22 fr. 90 net. L'action nominative recevra 24 francs net. Ce dividende sera payable à partir du 3 novembre prochain, contre remise du coupon n° 3, au siège social, et dans les banques suivantes : Hanover National Bank, New-York ; Italien American Trust C°, New-York ; Banca Swizzera Americana, Locarno.

Le rapport donne en outre de fort intéressants aperçus sur les affaires traitées au cours du précédent exercice : Chemin de fer Missouri Oklahoma, Société Franco-Suisse de Chemins de fer, ligne entre Asti et Chinasso (Haute-Italie), etc.

Emprunt ottoman. — En vertu de la loi de finance de 1909-1910, votée par la Chambre des députés, approuvée

par le Sénat, et sanctionnée par iradé impérial en date du 1/14 août 1909, et conformément aux accords intervenus avec la Banque impériale ottomane, en date du 30 septembre/13 octobre 1909, le gouvernement impérial ottoman a décidé l'émission d'un nouvel emprunt 4 % or de 7.000.004 livres turques, divisé en 318.182 obligations, amortissables en quarante ans, sur lesquelles 218.182 obligations ont été réservées au marché français.

L'annuité de ce nouvel emprunt ne constitue aucune charge nouvelle pour le budget de l'empire ottoman.

Les obligations représentant le susdit emprunt sont de 500 francs nominal. Elles rapportent un intérêt annuel de 20 francs, payable en or par moitié, le 1/14 juin et le 1/14 décembre de chaque année, à Paris, Londres, Constantinople, Berlin et Francfort-sur-Mein. Le premier coupon, qui sera mis en paiement le 1/14 juin 1910, sera exceptionnellement de 11 fr. 65 qui représentent sept mois d'intérêt.

Ces titres sont amortissables en quarante ans environ, comme il a été dit plus haut, par voie de rachats en Bourse au-dessous du pair, ou par tirages au sort avec remboursement au pair, si leur cours est au pair ou au-dessus. Ils sont, ainsi que leurs coupons, exempts à tout jamais de toute taxe, de tout impôt et de tout timbre dans l'empire ottoman. Observons encore que le gouvernement impérial ottoman s'interdit de retirer de la circulation le présent emprunt par voie de conversion ou par tout autre moyen avant 1920.

Les demandes seront reçues à partir du 4 novembre et au prix de 450 francs par obligation, ce qui représente un rendement de 4.44 % sans compter la prime d'amortissement aux grands établissements de crédit. Ces demandes seront servies au fur et à mesure de leur arrivée, à concurrence du chiffre disponible.

Lecteur ami, n'oublie point que notre principale, pour ne pas dire notre unique ressource, est dans l'abonnement. La vente au numéro ne nous rapporte presque rien.

Si tu juges donc notre Œuvre bonne et si tu veux seconder nos efforts, ami lecteur, abonne-toi.

Sinon, tu es un lecteur, tu n'es pas un ami.

L'imprimeur-Gérant : CHOUARD.

Imprimerie spéciale de l'*Œuvre*, 18, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je soussigné (Nom, prénoms) ....
(adresse) ....
....
déclare m'abonner pour un an, (1) *pour six mois* (1) *à* **L'ŒUVRE** *à dater du* ....
....

Ci-joint le montant de l'abonnement : **dix** *francs,* (1) **six** *francs* (1).
Veuillez faire percevoir le montant de l'abonnement : **dix** *francs,* (1) **six** *francs.*

SIGNATURE :

(1) Biffer l'une ou l'autre de ces indications.

Adresser ce bulletin à l'Administrateur de L'ŒUVRE, 18, rue N.-D.-des-Victoires, Paris

Abonnement à l' " ŒUVRE "

1 AN	10 fr.
6 MOIS	6 fr.

ÉTRANGER

1 AN	12 fr 50
6 MOIS	7 fr. 50

Changement d'adresse : 25 centimes

LA TERREUR JUIVE

par Urbain Gohier

Résultat de l'Affaire Dreyfus. — Les Juifs dans la Société, dans la Presse, au Théâtre, au Barreau. — Les Juifs au Gouvernement. — Le Cléricalisme juif. — Le Nationalisme juif. — Les Juifs et le Socialisme; les Commanditaires de l'Humanité. — Lettres à Joseph Reinach.

1 broch. 0 fr. 50 -:- L'ÉDITION, 4, rue de Furstenberg

En vente à **" L'ŒUVRE "**

Brochures à dix centimes :

LA TRIBU CHAUMIÉ

(20e mille) par Gustave TÉRY

LA TRIBU CHAUTEMPS

(10e mille) par Robert de JOUVENEL

ARISTIDE-LE-CYNIQUE

(90e mille) par Gustave TÉRY

Dans la « Mare stagnante et croupissante » !